

<b>Zeitschrift:</b>	Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
<b>Herausgeber:</b>	École fédérale de sport de Macolin
<b>Band:</b>	49 (1992)
<b>Heft:</b>	8
 <b>Artikel:</b>	La sécurité dans les stades de football
<b>Autor:</b>	Fleischmann, Theo
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-998060">https://doi.org/10.5169/seals-998060</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La sécurité dans les stades de football

Theo Fleischmann, chef de la section des installations sportives de l'EFSM  
Traduction: Evelyne Wieser-Carrel

*L'article qui suit n'entend pas édicter de nouvelles directives; il n'a d'autre prétention que de susciter une prise de conscience, en montrant que des mesures apparemment accessoires peuvent jouer un rôle essentiel au niveau de la sécurité. Un spectateur cédera plus facilement à la violence s'il a des raisons d'être mécontent que dans le cas inverse.*

### Analyse du problème

La notion de sécurité dans les stades de football recouvre la protection de toutes les personnes impliquées: joueurs, spectateurs, invités d'honneur, représentants de la presse, personnel du stade, arbitres. Ces différents acteurs ne courront toutefois pas toujours les mêmes risques; en outre, certains se trouvent plus exposés que d'autres. Le score, la situation politique, voire les conditions atmosphériques sont autant de facteurs qui peuvent avoir une influence.

Les mesures que l'on peut prendre pour renforcer la sécurité relèvent soit de l'organisation, soit de la construction; il faut cependant noter que ces deux types de dispositions sont souvent étroitement liés. Toute une série de mesures d'ordre organisationnel ne peuvent être adoptées que moyennant certains aménagements techniques. De ce fait, on se heurte très vite à un problème juridique: si l'organisation des matches incombe aux différents clubs, le stade appartient généralement – du moins en Suisse – aux pouvoirs publics. Ainsi, il importe de commencer par définir les différentes attributions et responsabilités.

Des retards considérables au niveau de la construction peuvent survenir si le stade est la propriété de la collectivité: les investissements nécessaires doivent en effet être inscrits au budget, débattus et acceptés. En outre, les fédérations nationale et internationale n'ont pas la possibilité de dicter leur volonté lors de ces différentes étapes. Elles peuvent tout au plus faire pression en décidant d'attribuer – ou de ne pas attribuer – tel ou tel match à un club. Si elles décrètent, par exemple, que les

matches disputés sous l'égide de la FIFA et de l'UEFA ne se joueront que dans des stades qui comportent exclusivement des places assises, les stades où l'on trouve des places debout n'entreront pas en ligne de compte; s'ils étaient choisis malgré tout, les secteurs réservés aux places debout devraient rester vides.

### Mesures relevant de l'organisation

Il y a quelques années déjà, la Fédération suédoise de football a publié un opuscule très complet à ce sujet. D'autres, comme les Fédérations allemande, puis norvégienne, n'ont pas tardé à lui emboîter le pas. Les «Directives pour la construction et l'entretien de terrains de football» de l'ASF, de même que les «Recommandations techniques et exigences pour la construction de nouveaux stades», élaborées par la FIFA en collaboration avec l'UEFA, comportent aussi des indications sur le sujet.

Voici quelques exemples de mesures tirés de ces documents:

- Tous les ouvrages considérés demandent qu'il soit strictement interdit de consommer de l'alcool dans les stades.
- Les boissons ne devraient être vendues qu'en gobelets, et non en boîtes ou en bouteilles, celles-ci pouvant être utilisées comme projectiles.
- Des dispositifs de sécurité clairs, prévoyant des plans d'intervention, sont indispensables. Le personnel concerné doit être formé en conséquence.
- Les supporters des deux équipes doivent être séparés déjà à la vente des billets et lors de l'arrivée au stade par l'attribution de parkings séparés et,

finalement, pendant la rencontre, en les regroupant dans des secteurs différents à l'intérieur du stade.

- Les contrôles à l'entrée ne déployeront leur pleine efficacité que si un dispositif de surveillance a été mis en place suffisamment tôt pour empêcher le dépôt préalable de projectiles, de pièces d'artifice.
- Le speaker joue un rôle décisif. Il doit être capable de calmer les spectateurs, mais également de les informer de manière adéquate.

### Mesures relevant de la construction

Les annonces du speaker doivent être parfaitement audibles. Dans le cas inverse, elles peuvent déclencher une certaine agressivité.

La protection active des joueurs, entraîneurs et arbitres débute déjà dans les vestiaires. L'accès doit pouvoir en être surveillé et protégé. Le trajet à effectuer par l'arbitre et les joueurs doit être aussi court que possible.

Il va de soi qu'une pelouse soigneusement entretenue contribue également à la sécurité des joueurs et de l'arbitre.

Dans les secteurs réservés aux spectateurs, les mesures de sécurité peuvent être les suivantes: aménagement de clôtures, délimitation d'aires de circulation autour du stade, mise en place de séparations entre les rangées de spectateurs et le terrain (en ménageant, le cas échéant, suffisamment de possibilités d'échappement), mais également installation de panneaux clairs, visibles et lisibles de loin, d'où la nécessité d'un bon éclairage, avec un groupe électrogène de secours pour éviter toute panique lors d'une panne de courant.

Les mesures qui relèvent de l'organisation exigent beaucoup de personnel. Elles presupposent donc l'aménagement de locaux, de places de parc et d'accès adéquats; autant de conditions qui devront également être réunies pour les journalistes, les invités d'honneur, etc.

Comme on le voit, avant de se lancer dans l'organisation d'une rencontre importante, il convient de peser soigneusement un certain nombre d'éléments! ■

#### Solution:

Un jeu et on «spor't» mieux...

Test: 1: C, 2: B, 3: B, 4: A, 5: A, 6: B.